



La Région à Energie Positive : Il faut TOU.TE.S s'y mettre !

Le 11 octobre 2019

C'est avec un bonheur terni par le doute que la CGT a pris connaissance de la communication intranet qui rappelle l'engagement de Madame la Présidente de faire de la Région Occitanie, à l'échéance de 2050 : « la 1ère région à énergie positive d'Europe ».

La CGT a répondu par écrit au Directeur Général des Services au sujet de cette communication, et transcrit ici les termes de sa réponse.

« Il faut tous s'y mettre ! » Bel appel à la prise de conscience écologiste et à la responsabilisation de chacun.

Il est donc question de lier l'idée de ne consommer que l'énergie produite en région, à des pratiques qui seraient uniquement individuelles. Il nous semble qu'il y a un terrible angle mort dans cette communication.

En effet, si, comme l'article le souligne, tous les acteurs de notre société doivent être partie prenante, chacun à son niveau, l'Article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme nous donne la clé de répartition : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ».

Sauf à exclure de la citoyenneté les actionnaires ou autres propriétaires d'entreprises, et les élus décideurs des politiques publiques, l'effort, l'engagement, les actes, doivent être **aussi** mis en œuvre par eux, **à proportion** de leurs capacités, marges de manœuvre et pouvoir d'agir.

« il faut TOU.TE.S s'y mettre ! » Cet appel à la conscience a pour fonction de faire ressentir de la culpabilité, en renforçant la menace de honte de celui qui a imprimé un dossier qu'il a plus de mal à lire sur l'écran qu'en version papier. Le problème de la pollution est en effet formulé comme étant dû aux écarts de conduite des agents : ainsi, si nous adoptons tous individuellement de bonnes pratiques, nous en finirons avec la pollution ! *Je fais ma part, ...* Lorsqu'on est adepte des fables, encore faut-il s'assurer de leur sens et de leur portée : celle du colibri, appelée à la rescousse, passe sous silence le responsable de l'incendie, et présente l'oiseau comme une victime privée de discernement par la panique qui l'envahit.

Nous souhaitons donc savoir si en tant que donneur d'ordre, la collectivité appelle à la même responsabilité écologique la totalité de ses fournisseurs, et si les agents vont pouvoir trouver rapidement sur l'intranet les critères environnementaux obligatoires des appels d'offre de la Région. Est-ce que, en tant que puissance publique, la collectivité oblige *chacun d'eux* à faire sa part ?

Par ailleurs, la CGT a déjà demandé que chaque politique publique soit évaluée au regard de l'impact sur la préservation de l'environnement, via des indicateurs « carbone » ou «

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - syndicat-cgt@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

écosystèmes ». Les exemples sont légion, en matière de politiques publiques, en voici quelques-uns:

- La Région impose-t-elle aux acteurs des Travaux Publics de remplacer le bitume par des revêtements plus perméables et non issus des résidus d'hydrocarbures ?
- Comment les politiques de tourisme qu'elle promeut évitent-elles les flux ultra carbonés et massifs de touristes dans les sites régionaux ?
- Les aides aux entreprises sont-elles conditionnées à la nature des produits fabriqués et aux process de ces fabrications ?
- Comment la Région impose-t-elle aux entreprises produisant des déchets de financer elles-mêmes les circuits de recyclage, plutôt que de les faire prendre en charge par les citoyens, via leurs impôts ?
- Dans ses partenariats avec la recherche publique, fait-elle la priorité à la microbiologie des sols, à l'agroforesterie, à la préservation de la biodiversité ?
- Dans quels délais et selon quelle méthodologie, la Région va-t-elle mettre en place des plans de mobilités pour ses agents travaillant sur les sites employant plus de 100 personnes comme l'oblige l'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) n° 2015-992 du 17 août 2015 depuis le 1er janvier 2018 ?

Ces éclairages sont absolument nécessaires aux agents, pour que l'incitation à agir ne soit pas perçue comme un moyen de dédouaner de leurs parts la collectivité et les réseaux économiques « influenceurs » (le petit nom du lobbyiste).

Cette communication joue sans le dire sur les puissantes aspirations des agents – citoyens – à préserver la planète : beaucoup ont en effet le désir d'agir immédiatement ; il leur est proposé de régler le problème du changement climatique par un cumul de micro-actions solidaires.

Mais en braquant le projecteur sur la responsabilité individuelle des agents – qui d'ailleurs n'ont pas besoin de leçon pour avoir une conscience écologique au quotidien - nos élus laissent dans l'ombre la leur ; de cette manière, ils participent à faire des comportements individuels une alternative à l'action politique, qui serait réputée vaine. Ils accentuent le « politique-bashing ». La CGT leur demande, pour démentir cela, de mettre **sur le même plan** les bons conseils donnés aux agents et les actions concrètes qu'ils défendent pour obliger les acteurs économiques gros pollueurs à fabriquer, distribuer et réutiliser autrement, et pour favoriser les réseaux et partenaires réellement animés par la préservation du vivant.

Dans cette logique de fonctionnement, la Collectivité trouvera en la CGT et en ses adhérent.e.s un partenaire de travail.

Le Syndicat CGT

Je veux choisir mon avenir. C'est décidé, je me syndique. Je rejoins la CGT !

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Courriel.....Téléphone.....

Bulletin à remettre à : syndicat-cgt@laregion.fr

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane –34000 MONTPELLIER